

**DÉCISION (PESC) 2015/1926 DU CONSEIL****du 26 octobre 2015****modifiant la décision (PESC) 2015/778 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 42, paragraphe 4, et son article 43, paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 mai 2015, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2015/778 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED) <sup>(1)</sup>.
- (2) Le 24 septembre 2015, le commandant de l'opération a proposé de dénommer l'opération «SOPHIA».
- (3) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2015/778 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier***Nom de l'opération**

Dans le titre et dans l'ensemble du texte de la décision (PESC) 2015/778, le nom «EUNAVFOR MED» est remplacé dans tous les cas par «EUNAVFOR MED opération SOPHIA», et toutes les modifications grammaticales nécessaires sont effectuées.

*Article 2***Entrée en vigueur**

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 26 octobre 2015.

*Par le Conseil*

*Le président*

F. MOGHERINI

---

<sup>(1)</sup> Décision (PESC) 2015/778 du Conseil du 18 mai 2015 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED) (JO L 122 du 19.5.2015, p. 31).